



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fibromyalgie

Question orale n° 1180

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les moyens à mettre en œuvre en faveur de la reconnaissance et du traitement de la fibromyalgie. En effet, dans sa réponse en date du 23 septembre dernier, à la question écrite de M. Arnaud Lepercq, le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale a fait état des nombreuses manifestations scientifiques internationales consacrées à cette maladie évolutive chronique invalidante, qui fait l'objet d'une reconnaissance officielle par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il faut savoir que selon les estimations européennes et américaines, la fibromyalgie touche 2 % de la population mondiale et concerne en très grande majorité des femmes de tous âges. À titre d'exemple, aux États-Unis, elle génère 9 milliards de dollars de dépenses par an. Le ministre a précisé que ses services sont très attentifs au suivi des résultats obtenus par la recherche internationale afin d'améliorer la prévention et la prise en charge de cette maladie, qu'il qualifie lui-même de « grave ». Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser si l'existence de cette maladie, actuellement connue des médecins français, peut être reconnue, et plus particulièrement par les médecins-conseils de la sécurité sociale, si elle fait l'objet d'un enseignement particulier en faculté, en dehors de certains diplômes d'algologie, et surtout dans quel cadre il compte affecter des crédits à la recherche en France, dépourvue à ce jour de tout moyen financier, afin d'instaurer une collaboration véritablement active des équipes françaises au niveau des travaux à effectuer dans ce domaine.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean Charroppin a présenté une question n° 1180.

La parole est à M. Jean Charroppin, pour exposer sa question.

M. Jean Charroppin. Monsieur le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les moyens à mettre en œuvre pour traiter la fibromyalgie, maladie évolutive, chronique et invalidante.

En effet, dans votre réponse du 23 septembre dernier, à la question écrite de mon collègue Arnaud Lepercq, vous avez fait état des nombreuses manifestations scientifiques internationales consacrées à cette maladie qui fait l'objet d'une reconnaissance officielle par l'Organisation mondiale de la santé.

Il faut savoir que, selon les estimations européennes et américaines, la fibromyalgie touche 2 % de la population mondiale, et concerne en très grande majorité des femmes de tous âges. À titre d'exemple, aux États-Unis, elle génère 9 milliards de dollars de dépenses par an.

Monsieur le secrétaire d'État, vous avez précisé que vos services étaient très attentifs au suivi des résultats obtenus par la recherche internationale afin d'améliorer la prévention et la prise en charge de cette maladie, que vous avez vous-même qualifiée de grave. Je vous demande de bien vouloir préciser si cette maladie fait l'objet d'un enseignement particulier en faculté, en dehors de certains diplômes d'algologie et, surtout, dans quel cadre vous comptez affecter des crédits à la recherche sur cette maladie car elle est actuellement dépourvue de tout moyen financier en France, afin d'instaurer une collaboration véritablement active des équipes françaises au niveau des travaux à effectuer dans ce domaine.

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale.

M. Herve Gaymard, secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Monsieur le depute, la fibromyalgie est un syndrome d'individualisation recente et d'etiologie inconnue qui necessite surtout une prise en charge adaptee du syndrome douloureux. Il est donc essentiel pour le traitement de cette pathologie, comme pour beaucoup d'autres, que les medecins soient bien formes a la prise en charge de la douleur. C'est pourquoi un enseignement a ce sujet vient d'etre introduit dans le deuxieme cycle des etudes medicales. J'ai d'ailleurs annonce, la semaine derniere, un plan global de lutte contre la douleur.

En ce qui concerne la recherche, les unites de l'INSERM travaillent sur des questions qui se repartissent par grands themes ou par disciplines. La recherche sur la fibromyalgie, partie integrante de la recherche en rhumatologie, beneficiera d'une partie des credits de recherche attribues aux unites consacrees a cette discipline. Nous y travaillons conjointement avec Francois d'Aubert, secretaire d'Etat a la recherche, et le professeur Griscelli, directeur general de l'INSERM.

L'attribution des credits se fait selon des procedures internes a l'INSERM, dans le cadre des orientations definies par son conseil scientifique. Les ministres de tutelle n'interferent pas directement dans ces procedures, et nous faisons entiere confiance a son directeur general pour mettre en place les moyens necessaires a l'approfondissement de la recherche en la matiere. Il convient d'ailleurs de souligner qu'une etude prospective a ete presentee au neuvieme congres de rhumatologie, ce qui montre que la recherche sur ce syndrome est active. Elle doit neanmoins etre acceleree et approfondie.

En ce qui concerne la prise en charge, il n'existe pas de notion de maladies reconnues ou non par la securite sociale: tout malade atteint d'une maladie ou d'un symptome necessitant des soins a droit a la prise en charge de ces soins sans que la qualite du diagnostic puisse empecher cette prise en charge.

Pour ce qui est d'une eventuelle exoneration du ticket modérateur, je rappelle que, aux termes de l'arrete du 7 septembre 1988, un malade reconnu atteint d'une forme evolutive ou invalidante d'une maladie grave caracterisee peut beneficier, pour des soins continus d'une duree previsible superieure a six mois, de cette exoneration, meme si sa maladie ne figure pas sur la liste des affections comportant un «traitement prolonge et une therapeutique particulierement couteuse», selon le troisieme alinea de l'article L. 322-3 du code de la securite sociale.

Tels sont, monsieur le depute, les elements d'information que je peux vous apporter. Nous vivons dans une societe ou apparaissent de plus en plus de syndromes et de maladies rares, sur lesquels doivent porter les efforts tant en amont, du point de vue de la recherche, qu'en aval avec la prise en charge des malades et l'organisation des soins.

Données clés

Auteur : [M. Charroppin Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1180

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 1996, page 7206

Réponse publiée le : 27 novembre 1996, page 7520

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 novembre 1996